

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 28.10.2022
Convocation faite
Le 14.10.2022

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le jeudi vingt octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, MM. Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER (à partir du point n°2022-10-184), Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2022-10-183), M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Pascal GILLAU (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), MM. André ESCOBAR (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), Eric GUERINY, M^{me} Jennifer PECHEUX,

MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), Joël BOUCHER (jusqu'au point n°2022-10-183), Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), M^{me} Laure BARBE (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), MM. Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2022-10-182), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M. Bernard DEKENS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération
N°2022-10-193**

**Création d'un poste de
chargé de mission pour
l'Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat
de Revitalisation Rurale**

Vu le besoin ponctuel de la Collectivité,

Vu l'article 17 de la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, précisé par le décret n° 2020-172 du 27 février 2020, a introduit la possibilité, pour les employeurs publics, de recruter des agents contractuels sur la base d'un « contrat de projet »,

Vu sa délibération n°2021-05-110 du 18 mai 2021, approuvant l'engagement de la Communauté aux côtés des Communautés de Communes Ardenne Thiérache et Vallées et Plateau d'Ardenne dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) dont la gestion est confiée au Parc Naturel Régional des Ardennes,

Vu sa délibération n°2022-02-112 du 25 mai 2022, approuvant la convention pour la mise en œuvre de l'OPAH-RR entre le Parc Naturel Régional des Ardennes et les trois communautés de communes concernées,

Entendu la question de M. Dominique HAMAIDE sur une possibilité de prolongation du contrat à 6 ans,

Entendu le Président confirmer la possibilité de prolonger le contrat à 6 ans au besoin,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de créer un poste de chargé de mission OPAH-RR, sur le grade d'ingénieur territorial, dans le cadre d'un contrat de projet de 5 ans, à compter du 15 novembre 2022,

* **fixe** la fourchette de rémunération entre le 1^{er} et le 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS



Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardenne Rives de Meuse
Le Premier Vice-Président
Daniel DURBECQ